**RAPPORT DE L’ATELIER REGIONAL ZONE NORD**

Dans la mise en œuvre de la seconde phase de l’initiative Soutien stratégique aux aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) du Sénégal financée par le PEM FEM, un atelier régional s’est tenu dans la zone Nord à Djoudj les 23 et 24 février 2017. Celui-ci est le premier du genre, organisé par l’Association KaBeKa, dans les zones ayant déjà reçu une mission d’identification réalisée durant la 1ère phase.

A l’absence de la communauté de Gandon empêchée pour raison de décès d’un de ses membres, les autres délégations ciblées à savoir Ngnith, Gaé et Diar, ont été présentes à l’atelier qui s’est déroulé sous la supervision de M. Salatou SAMBOU vice-président de KaBeKa assisté par M. André Florent BASSENE, secrétaire général de la dite association.

Dans la soirée du 22 février 2017, après l’arrivée des délégations, s’est tenue une première rencontre dans le Campement du village « Djangabar » de Djoudj. Après le mot de bienvenu du représentant des chefs des villages du Diar, les prières de l’Imam et la présentation de chaque participant, M. Salatou SAMBOU a campé le décor en précisant l’objet de la rencontre et en faisant valider le chronogramme (voir annexe 1).

Le jeudi 23/02/2017 à partir de 09h30, démarre la cérémonie d’ouverture présidée par le sous-préfet de Ndiaye, en présence des représentants du maire de Djoudj Ibnou DIOP, du maire de Ngnith Atou DIEYE, celui de Gaé Amadou Lamine SALL, de Mamadou FALL chef du service départemental de la pêche de Dagana, de M. Adama GAYE et de M. Madické DIAGNE, respectivement chargé de l’environnement et porte-parole de l’Office du Lac de Guiers. M. Magatte DIAW de Ngnith a été le maitre de cérémonie.

Après les prières de l’imam, le représentant des chefs de village du Djoudj a souhaité au nom de ses pairs, la bienvenue à tous les participants. Le représentant du maire de Diama a salué cette initiative qui s’intéresse à un domaine aussi important que celui de la conservation des ressources naturelles. Celui de Ngnith a, au nom du maire de sa commune, vivement émis le souhait de voir des retombées positives sur la conservation de leurs ressources naturelles.

M. Salatou SAMBOU, représentant de KaBeKa, a salué la présence des différentes autorités présentes et a rappelé l’objet de l’atelier qui consiste à échanger avec les populations sur les enjeux qui sont liés aux APAC dans la conservation des ressources naturelles. A ce sujet, il fait une brève présentation des caractéristiques d’une APAC en se référant au cas de l’APAC de Kawawana.

Le chef du service départemental des pêches de Dagana, M. Mamadou FALL, a justifié l’importance des APAC par le contexte de raréfaction des ressources halieutiques avec la présence de pêcheurs maliens qui pratiquent une pêche illicite. Ce qui pousse les pêcheurs à chercher des licences de pêche en Mauritanie voisine où les conditions d’octroi des licences de pêche sont de plus en plus contraignantes. Or pour satisfaire la demande dans la région de St-Louis, il faut au minimum 500 licences. La meilleure façon de limiter cette dépendance et de restaurer les ressources naturelles c’est de s’organiser à l’image des APAC, puisque les services publics ne disposent pas de suffisamment de personnel pour couvrir le terrain convenablement. Dans cette dynamique, il offre toute sa disponibilité pour accompagner les populations.

M. SALL de l’Office du Lac de Guiers, s’est réjouie de ces échanges qui amènent une prise de conscience pour mieux agir. En effet, l’homme pour assouvir ses intérêts agit sur son environnement en modifiant l’écosystème. Les conséquences ne sont généralement pas maitrisées et ce type d’échange permet de renforcer les uns et les autres. M. DIAGNE du même service a magnifié ce type de coopération sud-sud.

Pour avoir servi dans l’arrondissement de Kartiack qui couvre le village de Mangagoulack, en tant que technicien agricole à la SOMIVAC d’abord, puis en tant que sous-préfet, M. Guedj DIOUF déclare avoir été témoin des prémisses de ce qui sera Kawawana, plusieurs années après. Et ce qui est à la base de cette réussite est l’organisation, l’attente et le patriotisme ; toutes choses qui manqueraient dans les localités de Dagana où les populations semblent être complices des pêcheurs maliens. Il a rappelé, à ce sujet, que le Ministre des pêches a donné des instructions fermes pour demander aux populations de travailler avec les autorités afin d’y faire face.

Après une pause-café, M. BASSENE, secrétaire général adjoint de KaBeKa, a fait une brève présentation de l’association KaBeKa. Celle-ci est née à la suite de la mise en place de Kawawana, l’APAC de référence en Afrique de l’Ouest. Ceux qui ont aidé à cette mise en place, se sont retrouvés autour de cette association pour mieux accompagner toute initiative d’APAC au Sénégal et pour éviter toute mauvaise duplication. C’est fort de cette expérience que KaBeKaa bénéficié de la confiance du PEM FEM pour la mise en œuvre de l’initiative Soutien stratégique aux aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) au Sénégal. Il a fini sa présentation en énumérant le processus de reconnaissance d’une APAC. Celle-ci doit d’abord être portée par une structure (Association, ONG,…) qui dispose d’un code de conduite et d’organes de gestion. Ce qui nécessite des renforcements de capacité par rapport aux différents codes du pays. Avec un avis favorable de la commune, la structure pourra démarcher le conseil départemental (si l’APAC est marine) en vue d’obtenir une validation. Enfin, la dernière étape du processus est la sous-mission de la demande à la préfecture pour contrôle de l’égalité.

Suite à cette première étape, M. SAMBOU a fait une communication intitulée « c’est quoi une APAC ? ». Celle-ci a démarré par la présentation de diapositives montrant des sites dans le monde ; le point commun de tous ces sites étant que ce sont tous des APAC. Ce qui met en évidence la typologie d’APAC qui existe dans le monde.

Dans leur réaction, les participants ont identifié les images montrées par rapport à leur localité. Ce qui a servi de transition à l’identification des caractéristiques qui font d’une localité une APAC, phase constituant le temps fort dans la présentation. Il s’agit de :

- un lien très fort entre une communauté et un territoire ;

- une communauté bien organisée pour prendre des décisions à propos de ce territoire et les faire respecter ;

- des décisions et des règles que la communauté fera respecter donneront comme résultats une conservation de la ressource naturelle…et en conséquence la bonne vie des gens.

Sur ce point, M. SAMBOU a donné la parole aux participants et beaucoup de réactions ont été notées. Par rapport à la première caractéristique, l’existence d’un lien très fort entre leur communauté et leur territoire est expliqué, par certains participants, par le fait qu’il y a suffisamment d’espaces habitables mais si les populations ont choisi un lieu pour y habiter c’est parce qu’ils y trouvent leur compte notamment à travers les ressources dont ce dernier dispose. Et pour préserver celles-ci, des interdits de fréquenter certains sites notamment des puits abritant des espèces marines ont été érigés à Gaé. A Ngnith, la violation des règles établies pour protéger les ressources naturelles pouvaient entrainer l’isolement de la famille du contrevenant par la communauté. Les mêmes réactions sont notées en ce qui concerne le Diar qui a la particularité d’abriter le parc Djoudj.

Par rapport à la 2ème caractéristique, M. SAMBOU a insisté sur l’existence impérative d’une organisation représentative des populations concernées qui s’accorde sur l’essentiel avec une bonne répartition des tâches. Et pour avoir parcouru les communautés ici représentées, M. SAMBOU a déploré la faible organisation dans celles-ci, caractérisée par une très faible représentativité des femmes. Il a tenu, à ce sujet, à donner des exemples dans sa localité Mangagoulack, où les femmes occupent une place de choix dans la conservation des ressources naturelles. Les participants ont reconnu que dans leur contexte et leur réalité, les femmes n’étaient pas associées aux prises de décision mais que des changements sont de plus en plus notés.

Des femmes participant à l’atelier ont-elles-même pris la parole pour rappeler le rôle qu’elles jouent déjà dans leur communauté respective, tant dans la production que dans la transformation artisanale de leur production, et la nécessité de renforcer leur implication dans les instances de décision.

Sur la dernière caractéristique, M. SAMBOU a rappelé que la satisfaction des deux premières caractéristiques doit déboucher par la conservation des ressources naturelles avec comme type de gestion une «gouvernance par les peuples autochtones et communautés locales».

Pour illustrer l’impact des APAC dans l’amélioration du niveau de vie des populations, M. SAMBOU a pris l’exemple de Kawawana en revenant sur les raisons qui ont amené, vers la fin des années 80, l’Association des pêcheurs de la communauté rurale de Mangagoulack à s’organiser pour faire face à la raréfaction des ressources halieutiques constatée à l’époque et le processus qui a conduit à la mise en place de l’APAC Kawawana, de même que les organes devant assurer l’observation de l’application effective du code de conduite.

Suite à la présentation des résultats auxquels Kawawana est parvenu en termes de prise de conscience et, surtout, d’augmentation de prises d’espèces halieutiques enregistrées grâce au suivi ichtyologique, de l’impact sur les populations concernées grâce à l’enquête socio-économique, des conseillers municipaux membres de commission environnementale, des éco-gardes, présents dans la salle ont salué l’initiative qui leur a permis de mieux cerner les enjeux liés aux APAC. Ils se sont alors engagés à renforcer leur organisation pour une meilleure conservation de leurs ressources naturelles surtout dans un contexte caractérisé par une présence de pêcheurs maliens se distinguant par une pratique de « pêche sauvage ».

Après cette communication de M. SAMBOU, chacune des trois délégations s’est retrouvée pour échanger en atelier pour répondre à sept lots de questions (voir lignes directrices pour le travail de groupe n°1en annexe 2).

Il ressort de l’exploitation du premier questionnaire que :

- les différentes délégations ont compris les trois caractéristiques d’une APAC et serait tous disposaient à, d’une part, restituer à la base et, d’autre part, les expliquer à n’importe quel interlocuteur ;

- les APAC qui satisfont les deux premières caractéristiques mais aucune de ces 3 APAC ne remplit la 3ème caractéristique à savoir des décisions et des règles que la communauté fera respecter donneront comme résultats une conservation de la ressource naturelle ;

- les sites concernés, sous la responsabilité de populations de référence, ont soit une vocation écologique, économique,…

- la plupart des sites ne se portent pas bien. C’est le cas dans le Diar, avec l’érection du barrage de Diama, il a été constaté l’apparition de plantes envahissantes et l’accaparement des terres par l’agro-business. Dans le Gaé, il y a des droits coutumiers qui ne sont plus observés.

- des opportunités d’exploitation économique existent dans ces APAC ; avec la loi sur la décentralisation, les APAC ne seront que renforcer.

- les enjeux peuvent être d’ordre économique (pêche, agriculture, tourisme, élevage,… mais les risques de conflits entre pêcheurs et éleveurs ou de destruction des ressources halieutiques (pêche sauvage pratiquée par les pêcheurs maliens) ou encore de prolifération de plantes envahissantes demeurent.

Les travaux du vendredi ont 24 février 2017 ont démarré par le rappel fait par un volontaire, Abdou Karim GUEYE,sur ce qui a été fait la veille. Il a mis l’accent dans son rappel sur les trois caractéristiques d’une APAC.

Après ce rappel, les participants se sont scindés en deux groupes pour traiter du deuxième questionnaire (voir lignes directrices pour le travail de groupe n°2 en annexe 3).

Les résultats obtenus permettent de noter :

- chacune des trois communes peut abriter plusieurs APAC. Mais les populations gagneraient à plus de renforcement en termes d’organisation, de connaissance des différents codes concernant le fonctionnement, de matériels pour assurer la surveillance,…

- pour les APAC emblématiques, celles qui sont retenues par ces communautés sont BokhiMpal, MayelBokhiMpal car c’est une zone de reproduction, de pêche, de pâturage et d’agriculture et présence de lamantins.

Pour Mayel car il y a 5 affluents érigés en zone de reproduction destiné à l’empoissonnement du lac de Guiers avec 2 grandes îles érigées en zone de pâturage pendant les périodes de soudure et les dates de sortie et d’entrée des troupeaux sont réglementées. Pour le soutien, il faut le renforcement de capacité des acteurs.

- pour mieux faire le plaidoyer pour les APAC et favoriser l’échange d’expériences, les délégations prônent la création d’un réseau des APAC.

Dans la cérémonie de clôture, chaque représentant des différentes délégations a exprimé toute sa satisfaction pour avoir bien compris les enjeux liés aux APAC et se sont engagés à consolider leur organisation en vue d’une reconnaissance de leurs APAC et de la conservation de leurs ressources naturelles. Remerciant les participants, M. SAMBOU de KaBeKa a réitéré la disponibilité de l’association qu’il représente pour accompagner toutes les initiatives dans ce sens. Le mot de M. Djiby SEYE, au nom de la délégation de Diar et les prières de l’Imam ont clôturé l’atelier.